



Committee on Petitions
The Chairman

Bruxelles,
AP/jg[IPOL-COM-PETI D(2012)2294]

303667 01.03.2012

M. Bertrand de Kermel
Comité Pauvreté & Politique
53 grand Rue
60540 Puisieux Le Hauberger
FRANCE

Objet: Pétition n° 0982/2011

Monsieur,

Je vous informe que la commission des pétitions a examiné votre pétition et l'a jugée recevable conformément au règlement du Parlement européen, puisque les questions que vous y soulevez relèvent des domaines d'activité de l'Union européenne.

Toutefois, la commission n'est pas en mesure de traiter votre pétition sur le fond, mais elle a pris bonne note de vos remarques. Celles-ci seront transmises à la commission parlementaire compétente, en l'occurrence commission du commerce international (INTA) qui les prendra en considération dans le cadre de ses travaux.

Je vous prie par conséquent de noter que l'examen de votre pétition par le Parlement européen est achevé et que le dossier est désormais clos.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.


Erminia Mazzoni
Présidente
Commission des pétitions